Trente-quatrième année, N° 6. Le numéro 10 centimes Samedi 9 janvier 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.—	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.—	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Compte de chèques post. IIc 485

Responsabilités partagées

A moins d'événements extraordinaires, le Parlement fédéral ne se réunira pas avant le mois de mars.

C'est dire qu'il a pris sa volée, *denique tandem !*

Ses membres sont aux champs, le cœur content, l'âme sereine, convaincus qu'ils ont rempli tout leur devoir.

La session de décembre n'a pourtant pas été marquée par le fait saillant que tout le monde attendait : l'équilibre du budget, et nous apprenons qu'en Suisse Romande, tout au moins, des citoyens se constituent en société pour se substituer aux Chambres et prendre les mesures qu'elles n'ont pas eu le courage d'envisager.

Nous ne nous prononçons pas sur cette initiative. Nous la constatons.

On parle beaucoup de la responsabilité des Pouvoirs législatif et exécutif, mais on parle moins de celle du Peuple et du Suffrage universel.

Est-ce que la Société en formation poursuit le but de combler cette lacune ?

Si oui, nous la féliciterions.

Au Conseil fédéral et au Conseil national, lors de l'examen du budget, on a tout simplement glissé maladroitement ses pieds dans les bottes des prédécesseurs, fuyant les nécessités actuelles, le progrès, tournant le dos aux réformes que le peuple sollicitait à grands cris et s'inclinant à quarante-cinq degrés devant la hideuse démagogie. Sous ce rapport, la responsabilité des deux Pouvoirs est grande, étendue et profonde.

Nous ne l'atténuerons en rien.

Mais, du même coup, nous nous élèverons contre la théorie excessivement dangereuse qui tend de plus en plus à proclamer l'irresponsabilité du peuple et du suffrage universel devant Dieu et devant les hommes.

C'est là une thèse tout à fait mauvaise, tout à fait fausse, en Suisse principalement.

Il est possible, certes, que le peuple n'agisse pas toujours en sage dans ses votes, que, trop souvent, il souffre en silence.

Mais, est-ce que cette irréflexion et cette passivité le dégagent de toute responsabilité ?

Jamais de la vie.

S'il est vrai que, chez les barbares, le peuple est en tutelle et subit le joug le plus avilissant, le plus dégradant, sans être capable de s'y soustraire, il n'est pas moins vrai qu'en démocratie, il a son libre arbitre, qu'il sait parfaitement ce qu'il fait et qu'il a le moyen, au scrutin, d'agir différemment s'il en éprouve le besoin.

Prenons le cas concret du budget fédéral.

Aux dernières élections, pour le renouvellement du Conseil national, le citoyen n'avait qu'à exiger du candidat qui briguait un mandat, l'assurance formelle qu'il allait s'atteler, à Berne, à l'équilibre budgétaire.

Franchement, c'est vouloir faire du peuple un bétail par trop méprisable que de le montrer stupidement assujetti aux caprices du Parlement, alors qu'il a, lui, le pouvoir de renouveler ce parlement et qu'il a encore, par dessus le marché, la faculté d'user de l'initiative populaire.

Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire pour être convaincu du contraire.

Est-ce que le peuple n'a pas réussi, en Suisse, à imposer d'abord le régime de 1848, puis, enfin, celui qui est sorti de la Constitution de 1874 ?

Dans ces deux circonstances très graves, il a su parfaitement ce qu'il voulait et n'a fait que ce qu'il voulait, bousculant les traditions les plus ancrées et envoyant à la ferraille toutes sortes de privilèges.

Crânement, il a revendiqué la responsabilité de ses actes et de ses votes, d'abord, et, ensuite, de l'état social général du pays.

Ne serions-nous que des descendants abâtardis de ces aïeux, en rejetant sur les magistrats que nous nommons, et sur ceux-là seuls, les fautes que nous commettons et que nous laissons commettre ?

Ce serait vraiment commode.

Encore une fois, d'après le suffrage universel, tel qu'il existe en Suisse, le peuple est souverain.

Que dans la pratique, cela ne soit pas absolument exact, nous le reconnaissons.

Seulement, à qui la faute ?

Au peuple lui-même qui subit un bourrage de crâne, qui a des droits et qui est trop mou, trop impassible pour les faire valoir, qui reçoit une instruction civique suffisante et qui ne sait pas l'appliquer !

En démocratie, il existe une sorte de solidarité nationale entre les pouvoirs et la foule, et les responsabilités, dans le mal comme dans le bien, sont partagées.

Jamais nous ne consentirons à nous écarter de cette thèse qui est la seule juste, la seule raisonnable, la seule plausible.

Ch. Saint-Maurice.

L'exposé du jugement de l'affaire Frankfurter

L'exposé des motifs écrit du jugement rendu dans le procès pénal David Frankfurter, approuvé par le Tribunal cantonal des Grisons, a été soumis aux parties.

Les considérations, qui comprennent 14 pages, disent notamment :

L'accusé David Frankfurter a reconnu, peu après l'attentat, qu'il en était l'auteur. Il a déclaré qu'il avait pleinement conscience de l'acte qu'il a commis et n'en a manifesté aucun repentir. Comme raison, il a fait part de sa haine pour le système allemand actuel dont la victime de l'attentat était l'agent et le soutien en Suisse. Par la suite, Frankfurter a confirmé à plusieurs reprises cet aveu et a déclaré que quinze jours ou trois semaines avant, il avait pris la décision d'assassiner Gustloff, alors qu'antérieurement, au moment où il acheta l'arme, il ne savait pas avec certitude si Gustloff serait sa victime. Frankfurter a conçu seul l'idée de l'attentat et l'a exécutée seul sans en avoir été chargé ou incité par quiconque.

Se fondant sur cette première déposition, claire et nette, le Tribunal cantonal avait à décider si les conditions du meurtre au sens du paragraphe 88 du Code pénal étaient réellement remplies. Dans le cas présent l'accusé lui-même a admis cette intention. Celle-ci est d'ailleurs confirmée par le fait que l'accusé n'a jamais été vu en proie à de véritables accès de colère pouvant rendre plausible un crime commis par emportement, mais qu'au contraire il était connu pour un individu apathique et flegmatique. En outre la vie ratée de Frankfurter, étudiant malade et paresseux parle aussi pour l'intention. Après avoir envisagé le suicide il songea auparavant à commettre un acte susceptible de racheter sa lâcheté. C'est ainsi que lui vint l'idée de tuer l'un des représentants du régime qu'il rendait responsable des souffrances de ses coreligionnaires en Allemagne. Mais après avoir tué le courage lui manqua pour mettre à exécution la seconde partie de son plan. Comme l'a dit l'expert psychiâtre, les forces et énergie nécessaires du meurtrier affaibli physiquement et moralement étaient épuisées au moment où il aurait dû se suicider.

En conséquence Frankfurter doit être condamné conformément à la loi. Il y a lieu de tenir compte de la gravité du délit comportant mort d'homme. Les seules circonstances atténuantes sont la vie jusque là irréprochable de Frankfurter et le fait qu'il s'est aussitôt constitué prisonnier. De plus le juge a tenu compte de l'expertise psychiâtre qui a relevé chez l'accusé une dépression « réactive » qui peut avoir contribué dans une large mesure à pousser Frankfurter à commettre le crime. Le Tribunal ne partage pas l'opinion de la défense qui voudrait expliquer le meurtre par un sentiment violent engendré par une cause juste.

C'est pourquoi les persécutions des Juifs en Allemagne sur lesquelles la défense s'est étendue n'ont pas d'influence décisive sur l'appréciation du délit. Cependant il faut reconnaître que la solution du problème juif recherchée par l'Allemagne a eu des résultats qui ont péniblement impressionné les Suisses qui ont suivi ces événements en les comparant à nos propres institutions et à nos propres conceptions en matière de liberté individuelle et de conscience. Ces phénomènes leur sont apparus étranges et incompréhensibles.

D'autre part, il convient de s'élever contre l'affirmation du meurtrier qui a déclaré n'avoir pu voir des « agents nazis » tels que Gustloff « empoisonner notre atmosphère » et menacer nos institutions et l'existence même de notre Etat suisse. Il n'appartenait pas à David Frankfurter, étranger, jouissant de notre hospitalité de veiller à notre sauvegarde. Par son crime lâche et abominable il a rendu à la Suisse tout le contraire d'un service. Comme circonstances aggravantes à la charge de Frankfurter il faut aussi retenir la méchanceté et la persévérance qui l'ont fait agir, le sang-froid et la cruauté dont il a fait preuve en commettant son crime.

Par ailleurs, en vertu du paragraphe 88, même en cas de circonstances atténuantes tout à fait spéciales, la peine ne peut jamais être inférieure à 15 ans de réclusion, ni dépasser 25 ans. D'après la Constitution fédérale un crime politique ne peut être puni de mort. Quant à savoir si le crime de Frankfurter doit être taxé de délit politique c'est là une chose indifférente du point de vue de la législation grisonne.

C'est pour toutes ces considérations que le Tribunal décide d'appliquer intégralement la peine requise de 18 ans de réclusion, sous déduction toutefois de 8 mois de préventive sur 10.

Quant aux dommages-intérêts réclamés par la partie civile constituée par la veuve de la victime ils doivent faire l'objet, comme c'est l'usage dans le canton des Grisons, d'un jugement «ad separatum».

L'accord entre l'Angleterre et l'Italie

Un acte de sagesse de deux gouvernements réalistes

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 6 janvier.

Il y a juste un an, nous étions au plus fort de la guerre entre l'Italie et l'Ethiopie et du conflit provoqué par cette guerre entre l'Angleterre et l'Italie. Ce conflit était naturellement le principal sujet de conversation dans les salons où, à cette saison, l'on échange des vœux et des idées générales autour des tasses de thé et des assiettes de petits fours.

— Tout cela, dit quelqu'un, se terminera par une revue navale passée dans le golfe de Naples par le roi d'Italie et le roi d'Angleterre...

C'est le roi Alphonse qui avait lancé cette réflexion et l'on ne voulut y voir alors qu'une boutade audacieuse de l'ex-souverain espagnol. Mais les événements sont en train de lui donner raison et plus vite peut-être qu'il ne l'avait prévu lui-même.

Sans doute, ne voyons-nous pas encore au pied du Vésuve le spectacle qu'il prédisait, mais l'accord est réalisé dans la Méditerranée entre les deux Etats dont les flottes s'y menaçaient dangereusement, il y a quelques mois à peine, et le négus réfugié en Angleterre doit avoir des réflexions amères en lisant les journaux de Londres..

La portée de l'accord

On aura lu, dans les dépêches de Rome, le texte et la portée de l'accord signé par le comte Ciano et Sir Eric Drummond.

Cet accord, dit-on, dans les milieux officiels italiens a un triple but : améliorer les rapports de l'Italie avec la Grande Bretagne, améliorer ses rapports avec toutes les autres puissances méditerranéennes dont sont respectés les droits et les intérêts, fournir au monde une nouvelle garantie de paix et de sécurité.

On fait remarquer ici, non sans une satisfaction malicieuse, que cet accord dont le rôle pacificateur n'est pas du tout utopique mais immédiatement pratique, a été conclu par un acte solennel de solidarité italo-britannique en dehors de la Société des Nations et sans qu'il soit fait la moindre allusion à l'institution de Genève.

On souligne aussi les paroles de M. Eden au comte Ciano formulant l'espoir « que cet accord aura marqué le début d'une nouvelle collaboration entre les deux gouvernements pour la cause de la paix et de la sécurité internationale. »

M. Virginio Gayda, qui est ordinairement l'interprète des sentiments du palais Chigi, formule la même espérance dans le « Giornale d'Italia».

Il y a notamment lieu de retenir ce que M. Gayda écrit à propos des conséquences du nouvel accord pour l'établissement de la collaboration européenne à la sauvegarde de la paix :

«Pour le problème de la sécurité qui s'est identifié avec le nouveau mais, pas très actuel projet de Locarno, écrit M. Gayda, on peut seulement dire aujourd'hui que, les rapports entre l'Italie et l'Agleterre étant éclaircis, sont aussi restaurées dans leur intégrité les positions voisines des deux pays. »

M. Gayda prévoit des conséquences analogues en ce qui concerne l'adhésion de l'Italie à l'accord naval et à l'accord de Montreux relatif au régime des détroits d'Orient et il conclut en disant qu'il ne se passera pas longtemps avant que l'on puisse mesurer dans la Méditerranée et en Europe les résultats d'un accord dont les principes indiquent une direction de marche, une politique d'action.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne et l'Italie ont donné leurs réponses

Elles frappent par leur clarté

La réponse du gouvernement allemand aux propositions des gouvernements de France et de Grande-Bretagne tendant à empêcher l'arrivée des volontaires en Espagne a été remise aux ambassadeurs de ces deux puissances dans la journée de jeudi.

La réponse du gouvernement allemand a été rédigée d'accord avec le gouvernement italien, qui a transmis sa réponse simultanément.

Comme on s'y attendait la réponse du Reich porte essentiellement sur les points suivants :

1. Le gouvernement du Reich demande une solution d'ensemble du problème de la non-intervention. L'interdiction d'envoyer des volontaires ne suffit pas. L'Allemagne demande que l'on s'abstienne de tout soutien aux partis combattants : donc, pas d'envois de volontaires, ni de matériel de guerre, ni d'argent, etc... L'exécution d'une politique totale de non-intervention exige avant tout la suppression des subventions, notamment de la Russie ;

2. L'Allemagne demande, en application du principe total de non-intervention, que soit exclue effectivement en Espagne toute influence non espagnole et que les agents politiques étrangers quittent le territoire.

Elle vise par là, en particulier, l'influence de plus en plus évidente qu'à son avis Moscou et l'Internationale communiste auraient prise dans les affaires d'Espagne.

La meilleure solution du problème des volontaires serait, selon l'avis du gouvernement allemand, si possible d'expatrier tous les combattants non espagnols de l'Espagne, y compris les agitateurs, les propagandistes, et de rétablir ainsi l'état de choses du mois d'août.

Tous les Etats intéressés établiraient un contrôle effectif et sérieux sur le territoire espagnol au sujet de l'exécution exacte des mesures à prendre.

Les milieux autorisés français se montrent réservés sur la réponse du Reich. A Londres, par contre, elle a reçu un accueil assez favorable. Sous réserve d'un examen approfondi, les milieux britanniques autorisés considèrent à première vue que ce document paraît plutôt « encourageant », abstraction faite des commentaires de caractère polémique du début de la note. Ils estiment que ce texte ne ferme pas la porte à un accord sur l'interdiction de l'envoi de volontaires. Si cette impression se confirme, il est probable que le gouvernement britannique prendra sous peu l'initiative de demander aux gouvernements intéressés de prendre dans le plus bref délai toutes mesures propres à faire aboutir l'effort en cours.

Les faits de guerre

Les milieux nationalistes annoncent la prise d'El Plantio et de la gare de Posuelo d'Alcorcon. Cette station se trouve à 10 kilomètres au nord de Boadilla, ce qui prouve la grande avance des troupes nationalistes.

Ces troupes ont capturé une grande quantité de matériel de guerre.

De nombreux cadavres d'étrangers ont été recueillis dans les tranchées. Le général Orgaz insiste sur l'extrême jeunesse de ces combattants. Il a fait part au grand quartier général de cette triste constatation.

* * *

La mort tragique du diplomate belge

La commission des affaires étrangères du Sénat a approuvé à l'unanimité les déclarations de M. Spaak, ministre des affaires étrangères, concernant les démarches effectuées par le gouvernement belge à la suite de la mort tragique à Madrid du baron de Borchgrave, attaché à la légation belge en Espagne.

M. Spaak a déclaré notamment que le corps du baron de Borchgrave avait été jeté dans une fosse commune avec une vingtaine d'autres cadavres et qu'il avait reçu deux balles dans la nuque.

A l'heure actuelle, le corps du baron de Borchgrave est toujours dans cette fosse commune d'où il est difficile de l'exhumer, parce que neuf autres cadavres se trouvent au-dessus de lui.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Un séisme gigantesque

L'observatoire de Kew (Surrey) a enregistré un séisme gigantesque. Les instruments ont marqué une première secousse très violente à 2 heures 21 (heure de l'Europe centrale), puis d'autres secousses plus ou moins violentes ont été ressenties au cours des heures qui ont suivi.

L'écart le plus grand enregistré sur le séismographe est de 17,5 cm. L'interprétation scientifique des courbes enregistrées a permis de situer l'épicentre à une distance de 4 milles 500 à 5000 milles anglais, c'est-à-dire de 7200 à 8000 kilomètres.

Les savants de l'observatoire de Kew déclarent : « Les secousses enregistrées ici sont considérables et il s'agit sans aucun doute d'un très grand tremblement de terre. Il est possible qu'il se soit fait sentir sur le quart de la surface du globe. Sans effectuer de nouveaux calculs, il nous est impossible de nous rendre

La roue de secours, c'est
Une police-VIE chez
PAUL HUGON, Martigny-Croix

compte s'il s'agit d'un séisme en mer ou sur terre ».

On apprend, d'autre part, que les environs de la ville de Pyrgos, dans l'ouest du Péloponèse, ont été violemment secoués par un tremblement de terre. On ignore encore s'il y a des victimes, mais la population de la région a été prise de panique. Tout le monde s'est réfugié en plein air et campe à la belle étoile.

NOUVELLES SUISSES

Un centre d'enrôlement

Nous apprenons, au sujet des arrestations d'agents recruteurs opérées à Lausanne, au Locle et dans d'autres villes suisses, que la police fédérale a découvert à Zurich un centre d'enrôlement pour l'armée communiste espagnole. Il s'agit là d'une organisation travaillant sur une large échelle, et à laquelle se rapportent les affaires d'enrôlements illicites signalées ces jours derniers.

Quatre Suisses ont été arrêtés sur les bords de la Limmat. L'un d'eux, qui est chauffeur de taxi, a avoué avoir conduit des volontaires à la frontière. Il a fait deux fois le trajet à Bâle, deux fois au Locle et deux fois à Genève, transportant à chaque voyage quatre ou cinq jeunes gens qu'il remettait à des agents, ceux-ci se chargeant de les faire passer en France.

Un certain nombre de ces volontaires avaient des passeports en règle, mais quelques-uns ont dû, d'une façon ou d'une autre, échapper au contrôle. On signale spécialement le cas d'un groupe de recrutés auxquels on avait remis à Genève, pour leur faciliter le passage de la frontière, des permis d'établissement du canton, qui, bien entendu, étaient falsifiés, mais grâce auxquels les intéressés n'en ont pas moins pu entrer en France, comme « touristes » genevois. Comme plusieurs d'entre eux, se ravisant, sont rentrés dans le pays, la police fédérale a pu recueillir leurs aveux.

Le tribunal de Zurich s'en occupera sans doute, l'organisation centrale se trouvant, comme nous l'avons dit, dans cette ville. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire qu'elle fonctionne avec la collaboration de communistes étrangers.

Dans le même ordre d'idées, nous apprenons d'autre part que ces temps-ci, à plusieurs reprises, des groupes de volontaires tchèques et autrichiens pour l'armée du « Frente popular » sont entrés en Suisse à Buchs, dans l'intention de se rendre en Espagne par la France. Ils ont été arrêtés à Bâle et renvoyés dans leurs pays.

L'accusateur du Dr Kæppeli devant les Tribunaux

En octobre, le tribunal pénal de Bâle a consacré trois journées à la plainte en diffamation déposée par M. J. Kaeppeli, directeur de la division de l'agriculture contre M. Max Ras, éditeur du « Beobachter ». M. Kaeppeli était vivement attaqué dans un article du « Beobachter », à propos du « Scandale de l'exportation du bétail ». Cet article, qui est l'objet de la plainte dit en particulier qu'il se passe dans le domaine du Dr Kaeppeli, des choses qui ne devraient pas se produire dans un pays propre sans être l'objet de poursuites. Le plaignant voit dans cet article une accusation de corruption alors que M. Max Ras n'y voit qu'une critique justifiée, ajoutant que bien que des fraudes aient été constatées, les exportateurs fautifs n'ont pas été poursuivis.

Le Tribunal pénal a rejeté la plainte du Dr Kaeppeli en remettant tous les frais à sa charge plus le versement au défendeur d'une indemnité de 750 francs Le tribunal a envisagé que l'article ne contient que des critiques justifiées, mais ne reproche pas la corruption. D'après le sentiment général de la justice, on ne comprend pas que les exportateurs qui ont commis des fraudes n'aient pas été poursuivis.

Le Dr Kaeppeli a recouru contre ce jugement. A l'audience de mardi de la Cour d'appel, son avocat a demandé la punition de M. Max Ras, alors que le défenseur a de nouveau demandé l'acquittement.

Dans son jugement, la Cour d'appel déclare que l'article incriminé contient en général une critique autorisée, mais ne fait qu'un exposé incomplet des choses. L'article ne dit nullement que le Dr Kaeppeli s'est efforcé de constater ces fraudes. Ce n'est pas lui qui est responsable du fait qu'aucune poursuite n'a été engagée contre les exportateurs fautifs, mais l'instance qui a déconseillé ces enquêtes. Cet exposé erroné et incomplet de l'état de choses devait évidemment blesser le plaignant, mais une réparation n'est pas possible par un procès en diffamation, car le fonctionnaire qui remplit une fonction pleine de responsabilité est soumis à de telles critiques et il ne peut obtenir satisfaction que par une déclaration de ses supérieurs affirmant qu'il n'a commis aucune faute dans l'exercice de ses fonctions et qu'il remplit entièrement sa tâche. Le Conseil fédéral a fait une déclaration dans ce sens et cette déclaration doit être envisagée comme le jugement d'un tribunal lui donnant satisfaction.

C'est pour cette raison que la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance dans sa partie principale, concernant l'acquittement de M. Max Ras, mais elle a pris une autre décision en ce qui concerne les frais. Le Dr Kaeppeli ne devra payer que les frais ordinaires du procès. Les frais extraordinaires (frais d'avocats), sont à la charge des deux parties.

Un drame à Bienne

Jeudi, à la fin de l'après-midi, un nommé Schmid, âgé d'une soixantaine d'années, et habitant Sugiez (Vully), se présentait chez la fille de sa femme, au faubourg du Jura 31, à Bienne, pour savoir où cette dernière se trouvait, car les époux Schmid sont en instance de divorce.

Sur le palier du deuxième étage, une discussion éclata entre Schmid et Mme Luthy — c'est le nom de la fille, âgée de 38 ans, et mère de deux enfants. Soudain, Schmid sortit un couteau de sa poche et frappa sa fille, par deux fois, à la nuque. Mme Luthy reçut le secours d'une voisine qui avait entendu les cris de la victime et qui aida la blessée à se réfugier au rez-de-chaussée, chez un marchand de cycles.

Schmid, dans sa fureur, poursuivit sa victime, mais voyant que les portes de la boutique étaient fermées, et apercevant à travers la vitrine que le marchand de cycles téléphonait, il revint dans le corridor de l'immeuble où il se fit une entaille profonde au cou ; il fut retrouvé râlant, dans une mare de sang.

Mme Luthy et Schmid, sur les ordres d'un médecin, furent transportés à l'hôpital par l'ambulance. Les autorités judiciaires se sont rendues sur les lieux afin d'enquêter et plusieurs photographies furent prises pour la reconstitution du drame.

Jeudi, dans la soirée, on apprenait que Schmid est gravement atteint et que son état inspire quelque inquiétude.

Quant à Mme Luthy, ses blessures sont moins graves et on espère la sauver.

Le président du Conseil d'Etat vaudois

Dans sa séance de jeudi, le Conseil d'Etat a désigné comme président du gouvernement vaudois pour 1937, à la place de M. Ernest Fischer, sortant de charge et non immédiatement rééligible, M. Albert Baup, chef du Département de justice et police, qui, pour la première fois, revêt cette charge.

POIGNÉE DE PETITS FAITS

✶ La grippe sévit en Angleterre. Le bureau de l'état-civil annonce que l'épidémie a causé la mort de 325 personnes au cours de la semaine dernière.

✶ On apprend que le gouvernement italien vient de nouveau de faire procéder, sur le marché britannique, à l'achat de très importantes quantités de blé.

On parle couramment de commandes de céréales atteignant des sommes de plusieurs millions de livres sterling.

✶ A la suite d'un nouvel interrogatoire, le nommé Victor Fisse, arrêté à Genève et accusé d'avoir enfreint l'arrêté fédéral concernant l'interdiction d'exporter des armes en Espagne a été relaxé jeudi sur ordre du ministère public fédéral, après versement d'une caution de 2000 fr. L'enquête suit néanmoins son cours.

✶ Le ras Immeru, qui a été récemment fait prisonnier par les troupes italiennes en Ethiopie, sera déporté dans une île, le vice-roi d'Ethiopie lui ayant fait grâce de la vie.

Il a été embarqué le 5 janvier à Massaouah à destination de l'Italie.

✶ A fin décembre 1936, il y avait dans le canton de Vaud 6974 chômeurs totaux, soit 6539 hommes et 435 femmes. C'est une augmentation de 1185 sur les chiffres du mois précédent et une diminution de 1155 sur l'effectif de fin décembre 1935. A Lausanne, le nombre des sans-travail est de 3775, en augmentation de 440 sur le chiffre du mois précédent.

✶ Le « Norte de Castilla », journal paraissant à Valladolid, a publié jeudi matin une nouvelle selon laquelle le cardinal Isidore y Goma, primat d'Espagne, aurait été désigné comme représentant officieux du Souverain Pontife auprès du gouvernement Franco.

✶ Les deux alpinistes munichois Frey ont été sauvés jeudi à 12 h. 30 alors qu'ils se trouvaient à environ 150 mètres au-dessous de la sommité sud du Watzmann. Un temps épouvantable règne dans la région et on ignore encore dans quel état ils ont été retrouvés par les sauveteurs.

✶ Une nouvelle industrie est en voie de création à Birmingham pour la manufacture de l'aluminium en couleurs. La découverte de ce procédé anglais, grâce auquel l'aluminium est teint de brillantes couleurs qui ne s'effacent pas, est due à un jeune chimiste qui habite le Surey. Le traitement du métal par cette méthode se fait au moyen du courant électrique. De très beaux effets sont obtenus de la sorte, paraît-il ; quant aux couleurs, elles sont résistantes à la chaleur comme à la lumière.

LA RÉGION

Mort d'un ancien vicaire de Morzine

Lundi ont eu lieu à La Roche-sur-Foron les funérailles de M. l'abbé Pierre Vuagnat, décédé à l'âge de 67 ans.

Le défunt, né à Feigères en 1870, fut ordonné prêtre en 1895. Vicaire à Morillon, Vaulx et Morzine, d'où il entretenait de cordiales relations avec ses frères dans le sacerdoce de la vallée d'Illiez, il fut ensuite nommé curé à Allonzier-la-Caille, où il exerça son ministère pendant 22 ans. Admis à la retraite, il vint, il y a quelques années, à La Roche vivre auprès du sanctuaire de N.-D. de la Bénite Fontaine où il s'éteignit pieusement.

NOUVELLES LOCALES

Le pain fédéral

On nous écrit :

Un nouveau renchérissement de la vie serait-il à nos portes ? On pourrait le croire puisque le prix du pain, article de toute première nécessité, a déjà augmenté de dix centimes par kilogramme D'autres articles importés suivront-ils ? C'est fort possible. Souhaitons que les produits que le paysan suisse peut vendre suivent aussi la cadence et permettent à chacun d'équilibrer son budget. Il est fort heureux, en tout cas, que nos autorités aient prévu ce coup porté par l'inflation et créé le « pain fédéral » à fr. 0.35 le kg. qui sera probablement celui de la grande consommation paysanne et ouvrière. Si les minotiers et les boulangers s'en tiennent à la formule officielle (ce dont il n'est pas permis de douter) ce « pain fédéral » rendra de très grands services.

Il est probable également que l'intensification de la culture des céréales, recommandée depuis longtemps par les économistes et les techniciens suisses de l'agriculture, ira en s'accentuant, et que plus nombreuses seront bientôt les familles d'agriculteurs de chez nous qui se suffiront à elles-mêmes pour ce qui concerne le pain. Ce sera plus ou moins comme un retour au lointain passé où l'on prisait si fort les céréales panifiables qu'un dicton populaire affirmait en bon patois : « Praiza de fein, praiza de rin ». (Récolte de foin, récolte de rien).

Actuellement nous mangeons, en Suisse, pendant près de dix mois par an, du pain fait de farines étrangères. Si, en élevant moins de bovidés, nous arrivions à nous suffire en pain pendant au moins trois ou quatre mois, ce serait, au dire de nos économistes, tout à notre avantage. Ce serait peut-être alors le cas de répéter l'adage : A quelque chose, malheur est bon.

Dans beaucoup de villages de nos montagnes existe encore le four banal où chacun va trois ou quatre fois par an cuire économiquement son pain, fait souvent avec adjonction de farines étrangères. Il est possible que le renchérissement de ces dernières incite quelques-uns de nos paysans des hautes vallées à se passer de ces farines, quittes à défricher l'une ou l'autre luzernière pour la restituer à la culture des céréales. Il est possible aussi que soient délaissées un peu plus les farines fourragères en faveur de cultures indigènes d'orge ou d'avoine.

En attendant, petits paysans de la montagne, goûtons au « pain fédéral », soyons optimistes et enfonçons un peu plus profondément les racines de notre cœur dans la terre nourricière de notre chère patrie. N.

Le XIXme Festival des Musiques du Bas-Valais

Le Comité d'organisation du XIXme Festival des Musiques du Bas-Valais annonce que cette importante manifestation musicale, groupant la majeure partie des fanfares, musiques et harmonies du Bas-Valais, aura lieu à Bagnes le 23 mai 1937.

Cette communication est faite en vue de permettre à toutes les sociétés de prévoir dans leur calendrier cette manifestation.

Le Comité d'organisation.

L'Œuvre du Secours aux chômeurs

(2me Liste) — (Dons particuliers)

S. E. Mgr l'évêque de Sion 500 francs ; le Viège-Zermatt 100 ; un employé de banque 30 ; Jeunesse catholique de Massongex 15 ; L. F., Martigny 5 ; Caisse de Prêts, Rarogne 10.

Communes : Ernen 32.50 ; Fiesch 30 ; Obergesteln 24 ; Reckingen 65 ; Bitsch 30 ; Bister 23 ; Naters 1045.80 ; Simplon 46.55 ; Ecole des garçons de Mund 20 ; Ausserberg 14.40 ; Randa 28 ; Saas-Almagell 42.50 ; Zermatt 112.50 ; Saas-Grund 30 ; Loèche-les-Bains 86.25 ; Chermignon 100 ; Grône 38.80 ; Montana 108.80 ; Mollens 34.10 ; Vissoie 6 ; Chippis 100.50 ; St-Martin 55.60 ; Vex 70 ; Vétroz 33 ; Riddes 90 ; Charrat 90.40 ; Orsières 100 ; Collonges 66 ; Monthey 161.70.

A tous nos sincères remerciements.

Le Comité cantonal.

Le roi des Belges à Montana-Vermala

Le roi des Belges Léopold III est arrivé à Sierre hier matin à 11 h. 56, venant de Brigue par le Lœtschberg.

Bien que voyageant incognito, il était attendu par de nombreuses personnes à la gare de Sierre. Il n'y eut aucune manifestation. Le roi se rendit en auto à la station du funiculaire qui le transportait à Montana-Vermala, où il est descendu au Forest-Hôtel.

On affirme qu'il fera à Montana un séjour prolongé en compagnie de plusieurs personnes de la famille royale, dont le prince Baudouin.

La reine Elisabeth et le prince de Liège vont faire un séjour en Suisse. La princesse Joséphine-Charlotte et le duc de Brabant se trouvent déjà en Suisse.

Grave collision

Une automobile genevoise, conduite par M. Richon, se rendait à Sierre vers 12 heures, lorsqu'arrivée devant le garage Fiaux, elle dérapa par suite d'un freinage trop brusque et vint se jeter en plein dans la voiture de M. Albert Roulet, agent général de La Suisse-Assurances, qui rentrait à Sion.

Sous la violence du choc, les deux occupants de la voiture furent sérieusement contusionnés, principalement M. Alb. Roulet qui perdait son sang en abondance et qui fut conduit d'urgence à l'Hôpital de Sierre où le docteur Turini lui prodigua les premiers soins. M. Richon sort indemne de l'aventure. Les deux véhicules sont gravement endommagés.

M. Albert Roulet et son fils Paul circulaient à une allure très modérée, quand leur voiture fut happée au passage par l'automobile genevoise.

M. Roulet est grièvement blessé au visage et aux mains par des bris de glace. En outre, il a plusieurs côtes enfoncées. Son fils, moins dangereusement atteint, a un bras cassé.

Tous les deux ont été conduits à leur domicile à Sion, où ils sont actuellement soignés, après avoir reçu les premiers soins à l'hôpital de Sierre.

Le sinistre de Charrat

On apprend les détails suivants au sujet de l'incendie qui a éclaté dans la nuit de mercredi à jeudi au hameau de Vison, près de Charrat et que le « Nouvelliste » a signalé :

Le feu s'est déclaré entre 10 h. 30 et 11 heures, dans une grange appartenant à MM. Gaillard et Mabillard. Il se propagea ensuite à neuf granges et écuries, qui furent complètement anéanties, et à une maison d'habitation d'un étage appartenant à M. Alfred Gay. Le toit de cet immeuble fut détruit. Malgré la violence du sinistre, on parvint à sauver le gros bétail, mais des chèvres, des moutons et des porcs sont restés dans les flammes.

Les pompiers de Charrat, Fully et Martigny furent alertés et parvinrent à protéger les autres habitations.

Hier matin, le feu couvait encore en différents endroits. On croit qu'il faut attribuer le sinistre à une imprudence, les écuries qui se trouvent dans la localité étant sans lumière électrique.

Le français tel qu'on le massacre

Une importante compagnie lausannoise a reçu d'un agent de publicité d'outre-Sarine une circulaire où l'on lit textuellement :

« L'occasion vous est offerte de montrer vos produits à de large couche populaire, par le moyen d'enrôlement de la réclame sur l'écran de première classe. Cette manière de réclame a trouvée très bon accueil et devrait sûrement éveiller aussi votre entière attention.

Après avoir mis le manège entièrement en absenvité, le diapositif sera projeté sur une toile en gomme d'un blanc éblouissant, au moyen d'un appareil de présentation extra fort.

La présentation n'a pas lieu pendant l'entr'acte, mais après l'entr'acte à fin d'atteindre le maximum du moyen de saisissement.

Persuadé de cela, que vous ne vous laissiez pas échapper cette occasion de réclame, nous vous présentons », etc.

Pauvre langue française ! Elle n'avait pas mérité cela.

Les accidents survenus sur le territoire du canton du Valais en 1936

289 accidents de circulation ont été signalés à la Police dans le courant de l'année dernière.

21 personnes ont trouvé la mort dans ces accidents, soit **15 hommes, 1 femme,** et **5 enfants.**

171 personnes ont été blessées.

Accidents mortels. — Piétons 6, cyclistes 4, passagers autos 3, conducteurs motos 2, passagers motos 2, enfants en bas âge 2, conducteur auto 1, passager pont camion 1. — **Causes :** Imprudence cyclistes 4, excès de vitesse 4, imprudence piéton et enfant 4, freins insuffisants 2, circulé à gauche 1, malaise et fatalité 2, ivresse 1, rupture bras de direction auto 1, imprudence occupant du pont du camion 1.

Les causes d'accidents. — Imprudence et causes diverses 115 ; circulé sur la partie gauche de la chaussée 32, par respecté la priorité de droite 23 ; imprudence piétons et enfants 16 ; vitesse excessive 30 ; imprudence cyclistes 8 ; dépassement intempestif 5 ; chaussée verglacée 13 ; pas adapté la vitesse aux conditions de la route 6 ; freins en mauvais état 12 ; état d'ivresse 12 ; mauvais éclairage 1 ; délit de fuite 4 ; malaise du conducteur 3 ; débouché imprudemment 4 ; rupture d'une pièce de la direction 1.

Véhicules en cause dans les accidents. — Autos-autos 40 ; autos-camions 43 ; autos-camions-motos-piétons 40 ; autos-camions-motos-véhicules attelés 20 ; autos-camions-cyclistes 41 ; autos-camions-motos 16 ; motos-vélos 9 ; camions-camions 12 ; autos-camions-motos sortis de la chaussée 18 ; autos-camions-bestiaux 15 ; autos-camions-trains 5 ; divers 28.

26 conducteurs de véhicules automobiles ont eu leur permis de conduire retiré par suite d'accidents.

4 chauffeurs ayant pris la fuite après avoir provoqué un accident ont été identifiés.

Les accidents se répartissent comme suit : Dimanche 52, lundi 36, mardi 41, mercredi 34, jeudi 49, vendredi 31, samedi 47.

240 accidents se sont produits de jour et **49 de nuit.**

L'affaire Gillioz

Pour être loyal et impartial, le correspondant-informateur de l'affaire Gillioz, notaire à Bagnes, aurait dû, après avoir relevé le mérite de la mère du notaire qui, pendant trois mois d'été, a gardé les enfants de son fils, relever aussi le dévouement de sa belle-mère qui, le reste de l'année, a les enfants sous sa surveillance pendant que la femme va gagner honorablement leur pain.

Imprimerie Rhodanique : - : St-Maurice

Banque Maurice Troillet
MARTIGNY avec agence à **BAGNES**
régulièrement contrôlée par la fiduciaire OFOR S. A. à Genève, conformément à la loi sur les banques
Certificats de dépôts, 5 ans 4 1/4 %
Certificats de dépôts, 3 ans 4 %
Livrets d'épargne . . . . 3 1/2 %
(avec 100 % de garantie légale).
Comptes courants à vue . . 2 1/4 %
Prêts sous toutes formes aux meilleures conditions

L'offensive victorieuse des insurgés

Le recours du meurtrier Næf admis - Le tremblement de terre a ravagé le Thibet

BAGNES. — Assemblée des Jeunes Travailleurs. — Corr. — Dimanche 3 janvier, avait lieu, dans la véranda de l'Hôtel du Giétroz, une assemblée des Jeunes Travailleurs de Bagnes. Nombreuse participation, tous les villages présents, bien que les convocations n'aient visé que des chefs de file. La composition de cette assistance contribua à détruire certains préjugés courants et fut en mesure de prouver que les Jeunes Travailleurs sont en somme autre chose que des éberlués, des ambitieux ou des dilettanti du non-conformisme. L'assemblée ne fut ni houleuse ni menaçante, mais ferme. Si un système de politicaillerie et de démocratie par en bas fut dénoncé, elle ne prononça la condamnation d'aucun homme politique et ne revendiqua aucune prébende pour sa maison. Mais elle permit à chacun de s'affirmer et fournit à quelques-uns l'occasion de définir en toute indépendance leurs positions. Prirent tour à tour la parole : Théophile Fellay, président, Francis Perraudin, instituteur, Hermann Filliez, Fernand Deslarzes, instituteur, Louis Perraudin, avocat, qui tint à donner les raisons de sa démission du comité cantonal et à exposer dans les grandes lignes sa manière de concevoir un mouvement vigoureux de la jeunesse valaisanne.

Les diverses idées et considérations émises peuvent se résumer ainsi : un redressement politique, économique, spirituel est nécessaire. Nous demandons ce redressement et nous joindrons nos efforts à ceux des hommes qui travailleront dans ce sens et veulent vraiment le bien de notre pays. La doctrine à laquelle nous nous rallions est aussi éloignée du matérialisme capitaliste que du marxisme révolutionnaire. Nous sommes pour la proclamation de l'homme total et répudions les systèmes qui envisagent exclusivement le bras qui travaille, la main qui vote, le cerveau qui pense ou le ventre qui assimile. Nous tenons enfin à donner à notre mouvement, et à lui conserver, un caractère spécifiquement valaisan. Les problèmes sont souvent différents au bout du Léman et chez nous.

Puisse le mouvement Jeune Travailleur grouper à Bagnes, sous l'œil sympathique comme jusqu'ici des autorités, un nombre toujours croissant d'hommes de cœur et pousser, pour sa part, à la réalisation, dans notre pays, de cet idéal bien chrétien de justice et de vérité.

F.

—o—

BOVERNIER. — (Corr.) — Les bons vieux s'en vont. Le doyen de la commune de Bovernier (le père Bovin comme on l'appelait) s'est éteint, le 5 janvier, à l'âge de 92 ans.

Fils aîné d'une nombreuse famille, son frère cadet le précédait dans la tombe d'un mois seulement, à l'âge de 78 ans.

A la vue de la marée montante qui semble vouloir submerger les plus hauts sommets, comme il fait bon de penser à cette vieille garde suisse : l'un sur le Mont Chemin, vieux berger de chèvres appelant son troupeau avec une voix de Stentor et du bon pasteur en même temps, l'autre sur les pentes du Mont Catogne assidu à sa tâche journalière de tonnelier avec un doigté et une minutie que l'on ne rencontre plus guère de nos jours. Physionomies caractéristiques, vies de devoirs et d'ascètes, rudes pour eux-mêmes, comme la terre qu'ils cultivaient, voilà autant de contrastes frappants avec la nouvelle génération.

Que Dieu, qui scrute les reins et les cœurs, leur réserve la récompense des fidèles serviteurs ! A la famille éplorée vont nos condoléances émues et un souvenir dans nos prières.

Un ami.

—o—

SION. — Conférence André Mandeville. — Sous les auspices de la Société des Amis de l'Art, M. André Mandeville, attaché au Consulat de France à Lausanne, donnera une conférence le mardi 12 janvier prochain, à 20 heures 45, dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix à Sion. Ancien combattant, M. Mandeville nous parlera d'« Ecrivains et de Poètes de France », tués au cours de la grande guerre 1914-18.

—o—

ST-MAURICE. — Le grand cortège prévu pour dimanche dès 14 heures au Café Central s'annonce encore beaucoup plus impressionnant que ne le laissaient prévoir les affiches.

En effet, à toute l'énumération déjà connue, il faut ajouter une foule de nouveaux lots, soit lièvres, lapins, objets utiles confectionnés par de charmantes amies, du sport.

Le Football-Club St-Maurice ose espérer que nombreux seront ceux qui tiendront à venir faire un peu de place, car le Café Central ne pourra garder jusqu'à minuit tous ces trésors. Qu'on se le dise et redise ! ! !

—o—

TRIENT. — Corr. — C'est avec plaisir que nous voulons féliciter la petite commune de Trient pour les secours d'hiver pour chômeurs. Sur une population actuelle d'environ 190 habitants la collecte en argent a produit 136 francs. Honneur à ces Montagnards qui peut-être se sont privés du nécessaire pour donner à de plus pauvres qu'eux.

Si tous les citoyens comprenaient le devoir d'entr'aide comme les Triennards il n'y aurait pas un foyer en Valais qui aurait passé l'hiver sans un jour de joie.

G.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Le recours du meurtrier admis

—o—

ZURICH, 8 janvier. (Ag.) — Au début de l'an dernier, le défenseur du nommé Johann Naef, condamné à la réclusion perpétuelle pour meurtre de son épouse, le 28 novembre 1934, déposait une demande de revision du procès que le Tribunal cantonal zurichois rejeta à l'unanimité. La Cour de cassation du canton vient d'approuver le recours intervenu contre cet arrêt, d'annuler la décision du Tribunal cantonal et d'inviter celui-ci à procéder aux nouvelles auditions de témoins et aux compléments d'expertise réclamés par le défenseur de Naef.

—o—

Le règlement consulaire

—o—

BERNE, 8 janvier. (Ag.) — Le Conseil fédéral a adopté vendredi un arrêté modifiant le règlement consulaire suisse du 26 octobre 1923. Les nouvelles instructions qui entrent tout de suite en vigueur disent : « Le corps consulaire suisse se compose de consuls généraux, de consuls, de vice-consuls de 1re classe et vice-consuls de IIme classe. Les consuls généraux ne sont nommés que pour des postes particulièrement importants.

Les vice-consuls de IIme classe seront envoyés de préférence dans les consulats où ils trouveront l'occasion de se préparer à la carrière consulaire.

Les vice-consuls de 1re et 2me classes peuvent être chargés de la division d'un consulat ou être adjoints à un consul comme suppléants.

Le vice-consul de 2me classe est nommé par le département politique, après un temps d'essai, pour trois ans également.

Les consuls et les vice-consuls de carrière doivent, en règle générale, posséder une culture universitaire juridique économique ou technique complète et l'expérience des affaires consulaires. Toutefois une exception peut être faite en faveur du candidat qui, par son activité antérieure, établit avoir les aptitudes nécessaires. »

—o—

Les caisses d'assurance et les médecins étrangers

—o—

BERNE, 8 janvier. (Ag.) — Par arrêté pris ce matin vendredi par le Conseil fédéral, les caisses-maladie reconnues et la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne ont été avisées de refuser en principe le paiement des honoraires aux médecins étrangers habitant les régions frontières pour le traitement des assurés dans la zone frontière suisse. Le département fédéral de l'économie publique est toutefois autorisé à garantir la réciprocité au cas où un Etat voisin dispose d'une assurance maladie et accidents à peu près du même genre que celle de la Suisse et si les médecins suisses de la zone frontière sont admis à exercer aux frais des caisses maladie et accidents existant dans la région frontière étrangère.

—o—

La grippe

NEW-YORK, 8 janvier. (Ag.) — On signale une recrudescence du nombre des décès dans diverses parties des Etats-Unis, par suite de l'épidémie de grippe qui sévit en Amérique du Nord. On signale notamment 88 décès à New-York pour les dernières 24 heures. Le total des morts de cette semaine est de 299 à New-York et de 189 à Chicago.

La guerre civile d'Espagne

—o—

L'offensive des insurgés continue

AVILA, 8 janvier. (Ag.) — D'un des envoyés spéciaux de l'agence Havas :

L'attaque déclenchée hier venant de l'ouest vers l'est, c'est-à-dire de Las Rozas, en direction nord de Madrid, a débuté en pleine nuit, sans le secours de l'artillerie ; les banderas ont progressé, les grenades à la main, et à la baïonnette. Au petit jour, les canons et les avions entrèrent en jeu et permirent le développement de la manœuvre, au début de l'après-midi, les insurgés tenaient la région comprise au nord de Humera, au château de la « Quinta » située au sud-est du parc El Pardo et englobant Aravaca.

La gauche de l'armée opérant vers l'Escurial fortifie ses positions, mais sans entreprendre aucune action, on note seulement une nouvelle progression à l'ouest du Mont Cumbre, pris mardi soir. Le général Mola a dirigé personnellement l'offensive et son entourage se déclare satisfait de la marche des opérations.

Voici quelle était la ligne du front jeudi matin : Partant du nord de la Casa de Campo, elle passait au sud d'Aravaca, continuait par la station de Pozuelo, la route de la Corone-Zarzuela, la route de la Corogne jusqu'à trois kilomètres au nord-ouest de Las Rozas prenait la route de l'Escurial jusque près du pont qui franchit le Guadarrama, aboutissant aux monticules qui se trouvent à la droite de Valdemorillo jusqu'à Navalgamella. La manœuvre des troupes insurgées se poursuivait appuyée par un bombardement intensif d'artillerie et d'aviation. Les villages de Pozuelo et de Humera ont été pris par les insurgés.

Les aumôniers militaires

BURGOS, 8 janvier. — Les généraux de divisions ont reçu l'ordre de réorganiser dans chaque division le poste d'aumônier militaire supprimé par le ministère Azana. Les secours de la religion seront assurés ainsi à tous les soldats dans les casernes, sur les champs de bataille et à l'hôpital.

Volontaires par force

BRUXELLES, 8 janvier. — L'agence Belga communique que 28 Belges qui s'étaient engagés dans les milices gouvernementales espagnoles et avaient été emprisonnés ont été autorisés à rentrer Bruxelles. Ils se sont embarqués à Barcelone à destination de Marseille.

On tire sur les ports

PERPIGNAN, 8 janvier. — Vendredi matin deux navires insurgés espagnols ont ouvert le feu sur les ports du Cunera et de Corbou. Ils ont tiré une vingtaine de coups.

—o—

L'affaire du „Palos"

—o—

BERLIN, 8 janvier. — Aucune réponse n'ayant été donnée par les autorités responsables de Valence à l'injonction de l'ambassadeur allemand en ce qui concerne l'échange de la cargaison et des passagers du vapeur allemand « Palos » contre les deux cargos « Aragon » et « Marta Junquera », le gouvernement allemand va exécuter les mesures annoncées au sujet de ces deux unités, c'est-à-dire remettre les cargos aux nationaux du gouvernement de Franco.

—o—

Le feu à la Remonte

—o—

BERNE, 8 janvier. — Le feu a éclaté pour une cause inconnue dans les écuries du dépôt de la Remonte à la caserne de Berne. Les chevaux ont été mis en lieu sûr.

—o—

Les accidents de ski

ST-MORITZ, 8 janvier. (Ag.) — Au cours d'une partie de ski au val Muragl, au-dessus de Pontresina-Belvoir, un employé de la commune de St-Moritz est tombé si malencontreusement qu'il se fractura une cuisse. Ses enfants, qui l'accompagnaient, purent finalement trouver de l'aide. Il fut ramené dans la vallée par une équipe de sauveteurs de Pontresina-Muragi, après être resté pendant quatre heures couché dans la neige. Son état est relativement satisfaisant.

Les critiques de M. Duttweiler

—o—

BERNE, 8 janvier. (Ag.) — La Commission du Conseil national chargée d'étudier les mesures annoncées contre la crise, réunie sous la présidence de M. Staempfli (Soleure), et en présence du directeur de la division de l'agriculture, du département de l'économie publique et du chef de la division de justice du département fédéral de justice et police, s'est occupée du rapport du Conseil fédéral relatif aux décisions prises le 29 septembre dernier au cours de la discussion qui se déroula. M. Duttweiler a vivement critiqué le système de ristourne. La Commission a décidé d'ajourner le vote sur l'approbation du rapport, et d'inviter M. Duttweiler à transmettre par écrit ses critiques motivées aux membres de la commission afin que le département puisse se prononcer à ce sujet.

—o—

Le tremblement de terre au Thibet

—o—

LONDRES, 8 janvier. — L'observatoire sismologique de Kew communique que l'on a établi que le tremblement de terre enregistré jeudi a eu lieu dans le Thibet oriental, notamment dans la région du Mont Everest et de Kanchungan. On confirme à Singapour que la secousse est la plus violente de toutes celles ressenties depuis 23 ans.

Le fait qu'aucune nouvelle ne parvient du Thibet n'est pas étonnant étant donné que les nouvelles provenant de ce pays mettent beaucoup de temps à arriver.

—o—

La réponse à faire

—o—

LONDRES, 8 janvier. — M. Baldwin a convoqué pour vendredi après-midi les principaux ministres présents à Londres. On pense qu'au cours de cette séance une décision importante sera prise au sujet de la suite que comporte les réponses allemande et italienne.

—o—

Accident d'aviation

—o—

BERLIN, 8 janvier. — Deux avions de l'escadre Richtofen ont fait une chute alors qu'ils volaient à une altitude de 600 mètres. Tandis que l'un des pilotes réussit à descendre en parachute le second s'est tué.

—o—

Explosion

PARIS, 8 janvier. (Havas). — Une violente explosion s'est produite à la Société de matières colorées à St-Denis.

Plusieurs ouvriers ont été assez grièvement blessés.

LES SPORTS

Le Ski-Club de Troistorrents

Le Ski-Club « Le Cerf » se fait un réel plaisir d'annoncer à ses amis régionaux qu'il organisera pour le dimanche 24 janvier courant, son grand concours annuel: descente et slalom. A cette occasion, il les prie de lui réserver ce dimanche et les invite à venir nombreux participer à ces épreuves qui leur fourniront challenge, beaux lots et joie.

BIBLIOGRAPHIE

L'ILLUSTRE

Numéro du 7 janvier. — La prestation de serment du nouveau Grand Conseil fribourgeois ; la mort du graveur genevois P.-E. Vibert ; la Coupe Spengler à Davos ; Aldo Patocchi, le prestigieux artiste tessinois, expose à Lausanne ; l'Aquarium de Naples ; la vie populaire hongroise ; les clochards parisiens ; Juliana des Pays-Bas et Bernard de Lippe ; la guerre d'Espagne ; la Mode, etc.

LA PATRIE SUISSE

No du 9 janvier (No 2). — La Maison Suisse de Paris, par J. Du Pasquier. — Le pompon, nouvelle par H. Proumen. — Oiseaux de chez nous, : la cigogne, par Ch. Duc. — L'accident, nouvelle par D. Huberty. — Le mur des lamentations, par J. Ertel. — Actualités : l'installation du nouveau Conseil d'Etat à Fribourg ; les réceptions du Jour de l'An au Palais fédéral ; l'inauguration d'un tremplin de ski aux Diablerets ; le match Servette-Lugano, etc.

LA FEMME D'AUJOURD'HUI

No du 9 janvier. (No 2). — La mode par l'image. — Soies artificielles et tissus lainage. — Quatre robes faciles à élargir. — Madame reçoit. — Entre vos mains de femmes habiles. — L'étrange odyssée des phoques d'Alaska, par H. Cingria. — Les fiançailles de Rose, nouvelle. — La page du cinéma, par F. Chevalley. — Mme Ruiz-Guinazu, femme du ministre d'Argentine, par H. van Leisen. — Menus et recettes du prof. Foucon. — Santé et beauté. — Roman, causeries, boîte aux lettres, etc.

L'ECHO ILLUSTRE

No 2 du 9 janvier. — En page de fond : Le bilan sur l'arête, par Edgar Voirol. — La suite de notre grande enquête sur l'Allemagne d'Hitler. — Le roman « Mirage de gloire ». — Un récit poignant sur les Héros de l'Alcazar. — Une nouvelle de Lucien Marsaux : « La Servante ». — Les pages du tricot, de la cuisine, des patrons, de l'hygiène. — La rubrique « Ce qu'il faut lire ». — La page des enfants, celle de nos abonnés.

Parmi les actualités : la Coupe Spengler à Davos ; à Berne : les vœux du corps diplomatique ; la cathédrale St-Ours à Soleure restaurée, etc...

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Lausanne. — Paraît tous les 15 jours

Sommaire du No du 2 janvier. — Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Mise en tension préalable des armatures du béton armé. Son principe, son calcul et ses applications, par A. Paris, ingénieur civil, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne. — Concours d'architecture pour les plans du Temple de Mathod-Suscévaz. — Bibliographie. — Sociétés. — Carnet des concours. — Nouveautés. — Informations.

†

Madame Veuve **Victor MORAND** et famille, à Fully, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

CONTRE LE RHUME
Toutes les tisanes — Tous les sirops
Toutes les pastilles
DROGUERIE
PAUL MARCLAY
MONTHEY

BAL

—o—

Dimanche soir, BAL au BUFFET DE LA GARE, à CHARRAT, bal renvoyé mercredi, à la suite de l'incendie.

Se recommande : Gratien LUY.

Radio-Programmes

—o—

Samedi 9 janvier. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 16 h. 30 Concert. 18 h. Les cloches de la cathédrale. 18 h. 10 L'heure des enfants. 19 h. Radio-films. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. La semaine sonore. 20 h. 30 Concert par l'orchestre Radio Suisse romande. 21 h. Oeuvres pour piano. 21 h. 30 Symphonie italienne, Mendelssohn. 22 h. Jeux d'hiver en Suisse. 22 h. 30 Musique de danse.

Dimanche 10 janvier. — 9 h. 40 Sonnerie de cloches. 9 h. 45 Culte protestant. 11 h. Concert classique du dimanche. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 18 h. Concours de transposition littéraire ou graphique. 18 h. 10 Concert par l'Orchestre Radio Suisse romande. 19 h. Le prince de la paix. 19 h. 20 Récital d'orgue. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Chronique sportive. 20 h. 20 Concert par l'Orchestre romand. 21 h. 35 On ne saurait penser à tout.

Abonnements étrangers

—o—

Les lecteurs habitant l'un des pays suivants, : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Dantzig, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lithuanie, Luxembourg, Maroc français, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et Vatican, ont le privilège de pouvoir recevoir dorénavant le «Nouvelliste» quotidien au même tarif que les abonnés en Suisse, soit fr. 14.— pour une année, fr. 7.— pour six mois et fr. 4.— pour trois mois. Ils n'ont qu'à verser l'un des montants ci-dessus au guichet postal de leur domicile plus 0.30 pour les frais. L'abonnement doit commencer au début de l'année ou d'un trimestre.

Il ne peut être ni commandé ni payé directement à nos bureaux. Il est indispensable de le commander au guichet postal du domicile de l'abonné.

SUZE
fabriquée en Suisse exclusivement
avec des racines de gentiane fraîche du Jura

St-Maurice - Café Central

Dimanche 10 janvier, dès 14 heures 30

LOTO ANNUEL

du **FOOTBALL-CLUB de ST-MAURICE**

Ses nombreux lots de choix attireront la grande foule

MONTHEY - Parc des Sports

Dimanche 10 janvier à 14 heures 30

Granges I-Monthey I

(Soleure)

Championnat Première ligue

Massongex - Café Central

Dimanche 10 janvier 1937

Grandes

Soirées Populaires

organisées par l'« ECHO DE CHATILLON »

GRAND BAL

Troistorrents

Dimanche 24 janvier 1937

Grand Concours de Ski

organisé par le Ski Club « LE CERF »

Descente — Slalom

Invitation cordiale à tous

Balayez

de votre estomac, de vos intestins, de votre foie, tous les résidus, toutes les matières qui vous intoxiquent lentement. Prenez chaque matin une ou deux pastilles Jeanne d'Arc.

En vente à Fr. 1.75 et 1.— dans toutes pharmacies. Echant. contre 30 ct. au Labor. Past. Jeanne d'Arc, Petit-Chêne 26, Lausanne. 4.

Varices ouvertes

DARTRES - ECZEMAS - COUPURES DEMANGEAISONS - CREVASSES - ERUPTIONS DE LA PEAU - BRULURES, etc.

Vous qui souffrez, faites un dernier essai avec le merveilleux

Baume du Pèlerin

Boîte Fr. 1.— Pot Fr. 2.25, toutes pharmacies

POUR JEUNES FILLES

Langue allemande, diplômé de l'Etat. - Ecole ménagère. - Cours de vacances. - PENSIONNAT ST VINCENT, Tavel (Fribourg).

A VENDRE

Matériel de cave et vases ovales de 300, 500, 800, 1100, 1300, 2500, 3000, 4500, 6000 litres.

1 filtre « SIMPLON »,
1 filtre Q. N. O. grand,
1 filtre Q. N. O. petit,
1 pompe électrique,
2 machines à boucher,
Fûts de transport de 16, 32, 50, 70, 100, 130 et 200 litres.

Concordat Béchert-Monnet & Co

Louve 10 **Lausanne** Louve 10

Ecole sup. de Coupe Guerre de Paris

Mlle Ch. Fleccia, Genève

12, Croix-d'Or, 12

Seule ayant droit d'enseigner la méthode en Suisse romande et la zone. Cours, coupeurs, coupeuses, fourreurs, formation complète couturières, lingères, corsetières, vêtements d'enfants, modistes. Les élèves obtiennent le diplôme de Paris.

Nouilles aux œufs frais „Les Gallinettes"
Spaghetti, Macaronis et Cornettes „Bledor"
de la Fabrique de pâtes alimentaires

Saverma S. A., à Martigny

digestives, nourrissantes et avantageuses
En vente dans toutes les bonnes épiceries

Maux de tête
Grippe
Migraines
Douleurs
Insomnies
Yv 4

CÉPHALINE
Petitat pharm. Yverd

Antinévralgique préféré, sans effet nuisible

Plus de 40 ans de succès Fr. 1.75 la boîte Toutes pharm.

A jeune ménage ou fiancés

désirant s'intéresser à un commerce, est offerte l'occasion d'en reprendre un dans des conditions avantageuses. Facilités de paiement. Pas de reprise.

S'adresser par écrit sous P. 439-1 S. Publicitas, Sion.

Bureau Agencia, Lausanne

1, rue Enning Tél. 31.530

demande : employés d'hôtels, restaurants, cafés, familles. Places Suisse et Etranger. **Offre :** personnel sérieux toutes branches.

A remettre à bon prix un certain

matériel

d'entreprise en maçonnerie. A la même adresse, à vendre d'occasion un **canapé,** un **potager** à 3 trous et une **enclume.**

S'adresser au Nouvelliste sous Y. X. 1169.

Jeunes gens

Pour apprendre à fond le **métier de chauffeur** n'hésitez pas à vous adresser **en toute confiance** à la 1re Auto Ecole **A. Lavanchy,** Maupas, à Lausanne. 25 ans de pratique, 3500 brevets obtenus. Contrat. Placement gratuit des élèves. Prospectus.

Tél. garage 27.357, appartement 27.358.

On demande jeune homme honnête et actif comme

apprenti boucher

ou porteur. Vie de famille avec traitement selon capacité. S'adresser Boucherie-Charcuterie Félix Bagnoud, Montana-Station.

On cherche place pour jeune homme de 17 ans, fort et grand, comme

garçon de courses ou de maison

peut entrer de suite. Katholisches Jugendamt, Olten.

Dépositaires

Bonne fabrique cherche, pour différentes régions, dames ou messieurs intelligents pour l'exploitation d'un dépôt d'articles de ménage économiques, de vente éprouvée, et laissant bon bénéfice. (Pas nécessaire de visiter la clientèle soi-même.) Petit capital ou solvabilité de fr. 800.— à 2000.— nécessaire.

Ecrire sous H. S. 24, à Case postale 711, Lausanne.

On achèterait un

tracteur

d'occasion. Faire offres par écrit sous OF. 9228 M. Orell Fussli-Annonces, Martigny.

A VENDRE propriété de 7 mesures env. sur terre de Fully (aspergière en plein rapport) et env. 9 mesures au Chanton terre de Martigny. - A la même adresse, on achèterait une bonne vache laitière, prête au veau, si possible primée, avec papiers d'ascendance. - S'adr. sous OF. 9224 M. à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

Baisse de prix

Tondeuses famille **3.50**, à nuque pr dames 1/10 mm **3.95**, 3 coupes pour bétail **4.50**. Rasoir **2.90**, évidé fr. **4.50**, Gillette **1.20**, lames **10** ct., Cuir **1.50**. Couteau de table **45** ct., de poche **45** ct., Ciseaux pr dames **85** ct. Sécateur acier **2.50**. Aiguisage et réparations.

Catalogue **1937** gratis

ISCHY Ernest, Fabric., PAYERNE 21

Pour tous vos besoins

d'argent

adressez-vous à case Ville 2468, Lausanne. Pas d'avance en capital. Pas de parts sociales à souscrire. Timbre-réponse.

DOMAINES

à vendre à Saxon, 45.000 m2 pour cultures fruitières, arborisés. Très bons bâtiments et 40.000 m2 arborisés, d'un seul tenant.

Offres sous P. 1022 S. à Publicitas, Sion.

Bon

commerce

à remettre dans le Valais central pour cause de départ.

Paiement comptant.

S'adresser sous P. 1042 F. à Publicitas, Sion.

Pour café-restaurant, on cherche

jeune fille

pour aider au ménage et servir au café.

Faire offres sous O.F. 9243 M. à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

VACHES

Toute l'année, grand choix de génisses, vaches prêtes ou fraîches vêlées, race de Conches. F. Karlen, Café National, Brigue.

Lecteurs du Nouvelliste

Nous envoyons à choix, nos excellentes montres de précision, nos chronomètres, toutes formes, pour dames et messieurs, 300 modèles, 15, 16 et 17 rubis, nickel, argent, plaqué or : Fr. 13.—, 19.—, 26.—, 30.— à 80.—.

En or: Fr 38 —, 44.—, 57.— à 1,800.—. Tout est garanti 3 ans.

Montres pour forts travaux Fr. 6.—, 9.50.—, 18.—, 24.—.

Jolies chaînes de montres, colliers, bracelets, alliances, chevalières, médailles, croix, etc. en or, argent ou doublé.

Cuillers et fourchettes de table, la douz. 100 gr. Fr. 23.—.

Toutes réparations d'horlogerie

Grande Maison de confiance

Célestin Beuchat

Delémont (J.-B.) 38me année

Service avenant

ABCESSINE

guérit supurations

Cornut & Cie - Banque de Vouvry

Prêts hypothécaires - Bons de dépôts
Livrets de dépôts
Livrets d'épargne (entièrement garantis, selon l'ordonnance cantonale de 1919)

La Banque a été contrôlée par la Fiduciaire Suisse OFOR S. A., Genève, conformément à la loi sur les banques

Il est certain...

que, pour tous Commerçants, Artisans, Industriels, Communes, Administrations, Sociétés, l'

EXÉCUTION

soignée, à un prix raisonnable, des nombreux imprimés nécessaires constitue une affaire

CAPITALE

Confiez-nous l'impression de vos formulaires de bureau, correspondance, comptabilité, cartes de commerce, circulaires, enveloppes, cartes de convocation, de membres passifs, etc., tous travaux d'impression en noir et couleur. Ils seront exécutés à votre entière satisfaction par l'Imprimerie Rhodanique, - St-Maurice.

CLOSUIT & Cie

Banque de Martigny

Maison fondée en 1871

Caisse d'épargne . . 3.50 %
au bénéfice des garanties légales

Comptes à vue . . . 2.25 %

Encaissement de tous coupons.
Achat et vente de titres.
Souscription à tous emprunts.
Encaissement d'effets de commerce.
Achat et vente de valeurs étrangères.

PURIFIEZ VOTRE SANG

Il est nécessaire de soigner le sang et de lui rendre son état normal en le dépurant. Parmi les nombreux dépuratifs, il y a lieu de retenir particulièrement la Tisane des Chartreux de Durbon, dont les propriétés dépuratives sont réelles et efficaces. Préparée avec soin et seulement avec des plantes, elle exerce une action bienfaisante sur l'organisme, pour combattre avec succès, boutons, rougeurs, éruptions de la peau, démangeaisons, etc. Une cure de Tisane des Chartreux de Durbon est indiquée à toute personne voulant s'assurer d'avoir un organisme sain doué d'un sang riche et pur.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Le flacon 4.50 dans toutes les Pharmacies. Dépositaire pour la Suisse : Union Romande et Amann S. A. à Lausanne.

Rob. Mengis, Ingénieur

Tél. 123 **Naters** Tél. 123

Projets et Constructions

de routes et traitements modernes des surfaces des routes et places. Installations d'eau potable, canalisation, clarification des eaux d'égouts, captation de sources et eaux souterraines. Installations de transport pour personnes et matériaux. Béton armé et constructions en bois. Installations de forces hydrauliques, industrielles. Travaux des mines et galeries. Calculs statiques et hydrauliques. Expertises, devis et décompte, direction et surveillance de travaux.

Où faut-il m'assurer ?

Auprès de

l'Assurance Populaire

de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich

basée sur les principes de la mutualité.

Tous les bénéfices aux assurés!

Agent général : **Edouard Pierroz, Martigny**
Représentants : **Henry de Preux, Sierre.**
Edouard Longhi, Martigny
Joseph-E. Gross, Trétien.

Mamans ! Voulez-vous des enfants forts ?

LA PHOSFARINE PESTALOZZI

vous donnera les meilleurs résultats pour l'alimentation de votre bébé et vous évitera bien des ennuis !

L'idéal pour la formation des os et dents. Le déjeuner fortifiant des convalescents et des personnes digérant mal. La tasse 4 ct., la boîte de 500 gr. 2.25.

La Maison

Théodoloz & Mançoz

Ameublements **Sierre**

avise son honorable clientèle que ses magasins seront transférés à partir du 1er janvier 1937 à

la Grande Avenue, près du Casino

A la même occasion et faute de place, nous cédons à vil prix 6 chambres à coucher et plusieurs chambres à manger

Service de désinfection

Destruction complète des punaises.
Etuvage de literie et lingerie. Maladies contagieuses
Solioz & Zufferey - Chippis - Tél. 51.180